

CHARLES PASQUA

Sport et collectivités locales

Le sport est porteur de valeurs essentielles pour la cohésion de la communauté nationale : égalité, solidarité, intégration, épanouissement de chacun. Son développement mérite donc un effort commun des responsables politiques à tous les échelons, afin de répondre aux *besoins nouveaux* exprimés par nos concitoyens. En vingt ans, le nombre des licences attribuées par le mouvement sportif est passé de 4 à 12 millions. Mais on estime que notre pays compte 22 millions de pratiquants et 1 million de dirigeants bénévoles. Les activités sportives représentent aujourd'hui, en France, 250 000 emplois.

L'Etat se désengage, les collectivités s'engagent

Au cours de la dernière décennie, alors que les besoins sportifs augmentaient, l'aide de l'Etat, en francs constants, ne s'est pas accrue. A ce désengagement de l'Etat a heureusement correspondu une implication croissante des collectivités locales.

Il y a quelques mois, le ministre de la jeunesse et des sports livrait les résultats de l'enquête réalisée par ses services sur les structures du financement du sport. Sur un budget total de 65 milliards de francs, les charges se répartissent de la manière suivante : 27,5 milliards pour les ménages, 5 milliards pour les entreprises, 7,5 milliards pour l'Etat, 2,5 milliards pour les départements et les régions, et 22 milliards pour les communes.

Dix ans après la « décentralisation », le financement du sport a donc été pris en charge, pour une large part, par les collectivités

locales et territoriales — et tout particulièrement les communes. Mais comme les textes sur la décentralisation entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1985 n'attribuaient pas explicitement de compétences sportives à celles-ci, 22 milliards de fonds publics se sont répartis en dehors de tout cadre législatif ou réglementaire. Il en résulte une disparité des politiques sportives, oscillant entre la « politique d'image » et la satisfaction objective des besoins de la population.

Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître la place du sport dans la vie des Français... mais aucune politique concertée ne se dégage dans notre pays. Il n'y a ni dialogue ni harmonisation entre ceux qui œuvrent à différents niveaux au développement de la pratique des activités physiques.

Ce serait pourtant le rôle de l'Etat de favoriser la cohérence des actions menées ici et là au profit de tous. Il semble, hélas, que son désengagement ne soit pas seulement financier, mais révèle, plus généralement, un désintérêt pour le mouvement sportif.

La ville, espace sportif pour tous

Face à cette évolution, les collectivités se trouvent confrontées à de nouvelles responsabilités, qu'elles assument en accroissant considérablement leur rôle dans le domaine sportif. Développer le sport dans tous les temps de la vie : tel est l'objectif que doivent se fixer les communes. La ville est un lieu privilégié de civilisation, où s'exposent les travaux des hommes, leurs savoirs, leurs expériences, leurs histoires — mais aussi leurs différences. Le sport stimule les hommes et estompe bien souvent leurs différences.

Le sport scolaire, c'est le temps de la découverte : initiation, éveil à la multiplicité des activités physiques dès la maternelle et le cours préparatoire. Dans le département des Hauts-de-Seine — pour prendre un exemple que je connais ! — une action prioritaire a été menée en faveur des enfants des écoles primaires. Il s'agit de leur donner, dès le plus jeune âge, le goût de l'effort, par la pratique des activités physiques pendant leur temps de présence à l'école.

Toutes les instances qui ont vocation à intervenir auprès des enfants ont un leurs compétences et leurs efforts. Ceux-ci ont été couronnés de succès puisque, après trois années de travail en coopération étroite avec tous les partenaires concernés, près de 150 000 enfants des écoles primaires du département bénéficient des structures mises en place : ce sont les opérations « IMAGE » (Nage-Image, Course-Image, Imagym) qui, dans trois activités fondamentales, favorisent l'épanouissement psychomoteur des enfants.

Environ la moitié des pratiquants situent les débuts de leur activité sportive dans le cadre scolaire ; ils se montrent dans l'ensemble très sensibles aussi au rôle des responsables de clubs et à leur sens de la convivialité. L'identification au modèle joue naturellement un rôle important, tandis que le sport de haut niveau constitue un véritable moteur pour les ambitions naissantes.

Le sport au centre de la dynamique locale

Le dynamisme d'un club sportif est souvent le reflet de la vitalité de la commune qui l'abrite. Cellule d'organisation du sport la plus proche de la base, le club est aussi en charge des tâches quotidiennes de gestion du sport.

L'efficacité d'une politique sportive communale ne saurait être évaluée uniquement en termes de rentabilité des équipements, mais aussi et surtout en termes de degré de satisfaction des utilisateurs. Le sport et le loisir sont au centre de la dynamique locale et des relations entre collectivités locales et usagers.

La politique communale d'équipements sportifs constitue un axe essentiel de cette dynamique. Parallèlement à l'élargissement de la gamme des équipements, on observe une hiérarchisation progressive entre les équipements à rayonnement large (haut niveau, sport-spectacle) et ceux de proximité, destinés à la desserte locale (quartier, groupe de quartiers, secteur de la commune).

Ces deux sortes d'équipements correspondent aux deux formes de la pratique sportive organisée : grands clubs, sport professionnel, sport de haut niveau et spectacle sportif d'une part ; clubs modestes, sport de masse, loisirs sportifs, associations de quartiers ou corporatives d'autre part.

Le sport comme formation d'une identité locale

Le poids du sport dans les finances communales s'accroît régulièrement. Mais dans le même temps, le phénomène sportif paraît jouer un rôle de plus en plus important d'intégration de la population locale et de valorisation de la commune.

Autant il est facile d'évaluer assez précisément les coûts de la pratique sportive, autant il s'avère délicat d'estimer l'« apport social » du sport à la commune. Reste que les équipements sportifs contribuent utilement à « structurer » l'espace local : suscitant des formes multiples de pratiques et de participations sportives, ils sont perçus comme une marque du rayonnement de la commune et du

dynamisme municipal. En outre, ils contribuent à la valorisation du territoire communal et, parfois, à la formation d'une véritable identité locale.

L'identification du public local à une équipe sportive évoluant déjà à un certain niveau (football, rugby, basket-ball, etc.) favorise le sentiment d'appartenance à une même communauté. La création de manifestations d'envergure et de notoriété permet de cristalliser une population autour d'un même élan.

Une nouvelle approche des activités physiques et sportives

Aujourd'hui, les élus locaux en charge du sport dans leurs communes doivent tenir compte, dans leur politique et leurs projets, des nouvelles conceptions des activités physiques, sportives et de loisirs qui se font jour.

Face aux records inaccessibles des champions, on assiste à la recherche d'une pratique plus humaine. La « consommation sportive » des ménages intègre davantage les valeurs d'hygiène, de plaisir, d'épanouissement et d'esthétique que la force, la souffrance ou l'abnégation. Les médias participent à cette mutation. De plus en plus, la relation « sport-forme-santé » remplace la devise olympique « Plus vite, plus haut, plus fort ».

Depuis une dizaine d'années, la pratique « inorganisée » connaît le plus fort taux de consommation, et trois fois plus d'adeptes pour les sports individuels que pour les sports collectifs. C'est sans doute ce qui explique la baisse de fréquentation des spectacles sportifs et son corollaire, la chute des recettes. Ce changement s'est opéré en même temps qu'augmentait le temps libre et que de nouveaux adeptes découvraient la nécessité de la dépense physique — ou y revenaient.

La « charte associative »

Avec les associations et les clubs, le service public du sport prend une dimension contractuelle accrue. Pour faire face à la différenciation des pratiques et à la multiplication des acteurs de la politique sportive, les collectivités locales et territoriales sont conduites à passer des contrats d'actions ou d'objectifs avec leurs clubs ou les comités départementaux. La complémentarité des initiatives suppose en effet une entente préalable entre dirigeants du monde associatif et élus locaux.

Dans ce cadre, les « chartes associatives » ont pour but de défi-

nir les devoirs et responsabilités de chacune des parties : pour le club, répondre aux objectifs proposés et acceptés ; pour la collectivité locale, s'engager à mettre à disposition les aides directes et indirectes adéquates.

A l'Etat de prendre ses responsabilités !

Dix ans déjà se sont écoulés depuis les lois de décentralisation. Dix ans de tâtonnements, marqués dans le domaine du sport par des initiatives essentiellement locales ou territoriales. Dix ans au cours desquels le sport, éternel « parent pauvre », n'a été l'objet d'aucun projet global et cohérent. Dix ans sans que l'Etat socialiste — porteur, paraît-il, des grandes idées de solidarité et de générosité — parvienne ou même s'essaie à définir une politique sportive nationale.

Une telle situation ne peut plus durer. Quelle que soit la qualité des efforts accomplis à l'échelon local, le sport mérite mieux que l'indifférence somnambulique du pouvoir central à son égard.

Les activités physiques et sportives constituent non seulement le fondement indispensable d'une véritable politique de la jeunesse, mais, pour la population tout entière un vecteur privilégié d'intégration et de cohésion sociale — ainsi que, faut-il le rappeler, un gisement potentiel d'emplois nouveaux dans une société rongée par le cancer du chômage.

Face à ces enjeux, demain l'Etat devra prendre ses responsabilités pour doter enfin la France d'un grand projet sportif, susceptible de répondre aux aspirations de ses citoyens et aux besoins de son avenir.

RÉSUMÉ. — *Au cours de la dernière décennie, alors que les besoins augmentaient et l'aide de l'Etat stagnait, l'implication des collectivités locales est devenue croissante.*

Elle ne peut cependant pas se substituer à la responsabilité de l'Etat. Celui-ci, pour répondre aux aspirations des citoyens à leurs besoins croissants, devrait doter la France d'un grand projet sportif.